Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 17 Avr 2012
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4884

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : ETHIQUE DANS LES SOINS DE CONFORT AUX PERSONNES AGEES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 814211U21C1
Domaine : 801 Services aux personnes-SE:services sociaux et familiaux.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Jean Hannecart (02/690.87.21 ou 02/690.87.19)

6-4884

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau:

O (1) ~~Communauté française~~
X Provincial et communal
O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau: (2) Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
Date et signature (2): 02/02/2012

2. Intitulé de l'unité de formation: (2)

ETHIQUE DANS LES SOINS DE CONFORT AUX PERSONNES AGEES

CODE DE l'U.F. (3): 81 42 11 U21 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 801

3. Finalités de l'unité de formation: Reprises en annexe n° **1** de .1.. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises: Reprises en annexe n° **2** de .1.. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation:

X (1) Enseignement secondaire de: X (1) transition O (1) qualification
du degré: O (1) inférieur X (1) supérieur
O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: O (1) oui **X** (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° **3** de ..1. page(s) (2)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de .1. page(s) (2)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° **5** de ..1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° **6** de ..1. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation: (3)	81 42 11 U21 C1	Code du domaine de formation : (4)	801

11. Horaire minimum de l'unité de formation:
Horaire minimum:

1. Dénomination du(des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Ethique dans les soins de confort aux personnes âgées	CT	B	20
2. Part d'autonomie	XXX	P	4
		Total des périodes	24

12. Réservé au Service d'inspection:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique[annexe(s) éventuelle(s)]:

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:
ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date: 16.04.12 Signature:

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la coordination du service d'Inspection.

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

COPIE CONFORME

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

ETHIQUE DANS LES SOINS DE CONFORT AUX PERSONNES AGÉES

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à des personnes ayant acquis les compétences de base dans le domaine de l'aide ou de l'accompagnement des personnes de s'interroger sur les enjeux et valeurs éthiques de leurs activités afin :

- de développer des attitudes éthiques lors des soins de confort aux personnes âgées ;
- d'utiliser des outils pour faire face à des comportements agressifs et violents

ETHIQUE DANS LES SOINS DE CONFORT AUX PERSONNES AGÉES

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au travers d'un travail écrit et oral respectant les usages de la langue française, portant sur des situations concrètes de la vie professionnelle et en référence aux règles déontologiques et, plus particulièrement, au respect des personnes :

- situer les fondements de son action dans le cadre d'une organisation ;
- (se) poser des questions sur sa fonction et son rôle professionnels ;
- expliciter ses relations avec d'autres intervenants et les bénéficiaires de ses interventions ;
- distinguer données factuelles et perceptions personnelles ;
- proposer et justifier des pistes d'intervention.

2.2. Titres

Certificat de qualification de l'enseignement secondaire supérieur dans les domaines de l'éducation, de l'animation, de l'aide aux personnes.

ETHIQUE DANS LES SOINS DE CONFORT AUX PERSONNES AGÉES

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas organiser des groupes au-delà de 15 étudiants

ETHIQUE DANS LES SOINS DE CONFORT AUX PERSONNES AGÉES

4. PROGRAMME

À partir de situations liées aux soins de confort des personnes âgées, en particulier en situation de grande vulnérabilité ou fragilité, de dépendance ou de handicap, de maladie grave, l'étudiant sera capable :

- d'identifier les droits des personnes âgées et des professionnels intervenant auprès de ces personnes, afin de prendre conscience des valeurs qui les sous-tendent ;
- de reconnaître ses devoirs en tant que professionnel ;
- d'énumérer les ressources disponibles afin de prévenir la maltraitance des personnes âgées ;
- de prendre en considération les repères culturels et moraux des personnes âgées ;
- de discerner les problématiques éthiques les plus fréquentes (euthanasie, refus de soins, acharnement thérapeutique...) ;
- d'analyser
  - les principes, fondements éthiques, les valeurs d'une institution et les moyens dont celle-ci se dote afin de pouvoir adapter aux pratiques ses résolutions ;
  - des attitudes et comportements éthiques (bien traitants et maltraitants), les conflits entre valeurs et devoirs ;
- de déterminer les éléments en matière d'attitudes et de comportements qui témoignent du respect de la personne dans ses convictions philosophiques, religieuses, spirituelles,... et les valeurs du professionnel d'accompagnement, dès l'entrée en institution jusqu'à la fin de vie, dans le respect du projet institutionnel ;
- de se positionner face à des comportements agressifs, violents en utilisant notamment des méthodes de gestion de conflits ;
- d'utiliser un vocabulaire spécifique à la gérontologie et respectueux de la personne âgée.

ETHIQUE DANS LES SOINS DE CONFORT AUX PERSONNES AGÉES

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, face à des situations exemplatives liées aux soins de confort aux personnes âgées et en utilisant un vocabulaire spécifique à la gérontologie et respectueux de la personne âgée, l'étudiant sera capable :

- d'émettre un avis argumenté sur une problématique liée à l'éthique spécifique de l'accompagnement des personnes âgées ;
- de proposer des solutions face à des comportements agressifs et violents.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la capacité à nuancer ses propos,
- la capacité à confronter son propre système de valeurs à celui de la personne âgée,
- l'intégration de la spécificité de l'approche gérontologique dans une expérience professionnelle.

ETHIQUE DANS LES SOINS DE CONFORT AUX PERSONNES AGÉES

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.
L'expert justifiera de compétences issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du cours.